

Les sites web des candidats à la présidentielle 2017 portent atteinte à la vie privée

Incroyable mais vrai : aucun des sites internet des candidats à l'élection présidentielle 2017 n'est en conformité avec la loi !

Bien plus inquiétant encore, plus de 90% d'entre eux envoient les données de leurs visiteurs sans leur consentement aux États-Unis. Vous qui lisez ces lignes, vous êtes concernés.

Sommaire

A propos de l'auteur.....	4
Remerciements.....	4
Obligations légales.....	5
Avoir une page « mentions légales ».....	5
Ce que dit la législation.....	5
Vérification de la conformité des sites internet des candidats.....	6
Analyse n°1 : vérification de la présence d'une page « Mentions légales » sur les sites des candidats.....	6
Analyse n° 2 : contenu des pages de « Mentions légales » des sites des candidats.....	7
Respecter la loi relative à l'installation des cookies.....	8
Réglementation concernant les cookies.....	8
Explication par l'exemple : visite du site upf.fr.....	9
Quelles données ont été collectées ?.....	9
Analyse n° 3 : respect de la réglementation relative aux cookies par les sites des candidats.....	10
Bien plus qu'un non respect de la loi : l'envoi de vos données aux États-Unis.....	11
Un bref rappel historique.....	11
Un scénario potentiellement catastrophique.....	12
Analyse : connexion des sites des candidats à des services tiers.....	12
La collecte de données en détails.....	13
Quelles sont les données collectées par Google Analytics lors d'une connexion ?.....	13

Que voit la personne qui gère le compte Google Analytics ?.....	14
Des conditions générales d'utilisation de Google Analytics méconnues.....	18
Sécurisation des sites : utilisation du « https ».....	19
Que dit la CNIL?.....	20
Quelles solutions ?.....	22
Ce que les responsables des sites des partis politiques devraient faire.....	22
Actions à envisager côté utilisateur.....	22
FAQ.....	23
Annexe : éléments techniques complémentaires.....	24
Comment savoir que le site d'un candidat ne respecte pas ses obligations ?.....	24
Quels sont les sites web des candidats non hébergés en France ?.....	24
Méthodologie de travail utilisée.....	25
Pourquoi est-il problématique que les données soient hébergées par Google ?.....	25
Analyse : la personnalisation du code de suivi.....	25
Analyse : la fonction IPAnonymizer de Google.....	26

A PROPOS DE L'AUTEUR

Ronan CHARDONNEAU est formateur, enseignant-chercheur et auteur en analyse d'audience depuis 7 ans. Il est également l'un des rares français diplômé du prestigieux Award of Achievement in Digital Analytics de l'université canadienne British Columbia.

Cet article fait suite à une question que l'un de ses étudiants lui a posé un jour durant un cours de web analyse : « Que signifie être suivi de partout sur le web ? ».

REMERCIEMENTS

A ceux et celles qui ont pris la peine de me lire et de me corriger et ils sont nombreux. Merci.

La législation française régit les obligations auxquelles tous les sites internet sont soumis, qu'il s'agisse de sites e-commerce, de blogs ou encore de sites associatifs. C'est la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) qui est chargée de veiller au respect de ces directives. Son but est ainsi d'assurer la transparence des données collectées par les sites internet et de protéger la vie privée des internautes.

Nous allons à présent analyser les sites des candidats à l'élection présidentielle 2017 et vérifier le respect de leurs obligations légales qui sont :

- La mise à disposition d'une page de mentions légales
- Le respect de la loi relative à l'installation des cookies

Nous irons plus loin et verrons comment les solutions techniques mises en place sur les sites des candidats à la présidentielle constituent une fuite des données personnelles des internautes vers certains pays et entreprises. Ce point fait peser un danger pour les électeurs et les États.

OBLIGATIONS LÉGALES

Avoir une page « mentions légales »

Ce que dit la législation

« Tous les sites internet édités à titre professionnel, qu'ils proposent des ventes en ligne ou non, doivent obligatoirement indiquer les mentions légales suivantes :

1. Informations générales
Pour une société, il s'agit de : raison sociale, forme juridique, adresse de l'établissement ou du siège social (et non pas une simple boîte postale), montant du capital social
2. Informations de contact
Adresse de courrier électronique et numéro de téléphone
3. Responsable
Nom du responsable de la publication
4. Hébergeur
Coordonnées de l'hébergeur du site : nom, dénomination ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone
5. Numéro CNIL
Numéro de déclaration simplifiée CNIL, dans le cas de collecte de données sur les clients (non obligatoire, mais recommandé).

Source : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31228>

Vérification de la conformité des sites internet des candidats

Analyse n°1 : vérification de la présence d'une page « Mentions légales » sur les sites des candidats

D'après une étude réalisée le 28 mars 2017, 90 % des candidats l'élection présidentielle française de 2017 possèdent une page de mentions légales.

Candidats	Pages « Mentions légales » (URL)
François Fillon	https://www.fillon2017.fr/mentions-legales/
Benoît Hamon	https://www.benoithamon2017.fr/mentions-legales/
Emmanuel Macron	https://en-marche.fr/mentions-legales
Nathalie Arthaud	http://www.nathalie-arthaud.info/mentions-legales
Nicolas Dupont Aignan	http://www.nda-2017.fr/mentions-legales.html
Marine Le Pen	https://www.marine2017.fr/mentions-legales/
François Asselineau	https://www.upr.fr/mentions-legales
Jean-Luc Mélenchon	http://f-i.jlm2017.fr/mentions_legales
Jacques Cheminade	http://www.cheminade2017.fr/Mentions-legales
Jean Lassalle	http://jeanlassalle2017.fr/mentions-legales/
Philippe Poutou	Absente

Analyse n° 2 : contenu des pages de « Mentions légales » des sites des candidats

Cette analyse recherche la présence des informations obligatoires sur les pages « Mentions légales » des sites des candidats.

Candidats	Sites Internet	1- Informations générales	2- Informations de contact	3- Responsable	4- Hébergeur	5- Numéro CNIL	Nombre de manquements constatés
François Fillon	fillon2017.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Emmanuel Macron	en-marche.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Marine Le Pen	marine2017.fr	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	1
François Asselineau	upr.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non*	1
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Oui	X	Oui	Oui	Non	2
Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	1
Philippe Poutou	poutou2017.org	Non	Non	Non	Non	Non	5

* La page <https://www.upr.fr/mentions-legales> indique « Le site n'est pas déclaré à la CNIL car il ne recueille pas d'informations personnelles. » Ceci est inexact car il possède un formulaire de contact et collecte donc bien dans une base de données les informations envoyées par le formulaire et qui contiennent notamment des noms et prénoms.

Comme vous pouvez le constater, **la grande majorité des sites des candidats est en conformité en ce qui concerne la page des « Mentions légales ».**

Respecter la loi relative à l'installation des cookies

Réglementation concernant les cookies

Qu'est-ce qu'un cookie ? C'est une information conservée sur votre ordinateur par un site web que vous visitez.

La loi encadre l'utilisation des cookies de manière rigoureuse : **depuis le 24 août 2011**, un éditeur de site internet doit respecter trois obligations pour pouvoir installer des cookies sur votre ordinateur :

1. Informer les internautes de la finalité des solutions utilisées
2. Obtenir le consentement des utilisateurs pour l'utilisation de ces solutions
3. Fournir aux internautes un moyen de les refuser

« Le manquement à l'une de ces obligations peut être sanctionné jusqu'à un an d'emprisonnement, 75 000 € d'amende pour les personnes physiques et 375 000 € pour les personnes morales. »

Source: <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F31228>

Le propriétaire d'un site internet peut décider de recourir à l'utilisation de cookies pour différentes raisons :

- Améliorer l'expérience utilisateur sur son site en se rappelant automatiquement identifiants et mots de passe à votre prochaine visite, ou encore vous proposer des produits que vous avez déjà consultés.
- Recourir à des solutions de services tiers qui analysent le comportement des utilisateurs du site et échangeront ensuite les données recueillies à d'autres sociétés dans le but de fournir des indications sur ceux-ci et de mieux les cibler.

L'utilisation de ces services tiers va entraîner dans certains cas l'hébergement des données des utilisateurs dans les bases de données d'entreprises qu'ils ne connaissent même pas, parfois en dehors de France.

Par exemple, lorsque vous naviguez sur le site du candidat François Asselineau (<https://www.upr.fr>), vous ne faites pas que visiter ses pages. En réalité, vous envoyez des données vous concernant dans près d'une dizaine de bases de données différentes dont celles de **Google** et **Facebook** !

Explication par l'exemple : visite du site upr.fr

L'image ci-dessous montre le nombre de sites auxquels s'est connecté le navigateur de l'internaute et les cookies déposés sur son ordinateur après la visite du site <https://www.upr.fr>.

Site	Données stockées localement	Tout supprimer	Rechercher des cookies
ajax.googleapis.com	Identifiant de version		
doubleclick.net	Identifiant de version		
facebook.com	1 cookie		
fonts.googleapis.com	Identifiant de version		
google-analytics.com	Identifiant de version		
google.com	1 cookie, Identifiant de version		
google.fr	1 cookie, Identifiant de version		
www.google.fr	Stockage des bases de données, Service Workers, Espace de stockage du ...	200 Ko	
googletagmanager.com	Identifiant de version		
googlevideo.com	Identifiant de version		
gstatic.com	Identifiant de version		
maps.googleapis.com	Identifiant de version		
onair-alert.com	2 cookies		
upr.fr	4 cookies		
www.upr.fr	1 cookie		
youtube.com	3 cookies, Identifiant de version		
www.youtube.com	Stockage local		
yting.com	Identifiant de version		

Quelles données ont été collectées ?

Il s'agit de données de connexion écrites sous la forme suivante :

```
80.129.55.150 upr.fr - [28/Mar/2017:00:25:05 +0200] "GET / HTTP/1.1" 200
10274 "-" "Mozilla/5.0 (Macintosh; Intel Mac OS X 10_10_5)
AppleWebKit/602.2.14 (KHTML, like Gecko)"
```

Cette ligne d'enregistrement peut vous paraître incompréhensible et sans réelle valeur. Pourtant, elle contient une donnée critique : l'adresse IP de l'internaute, ici **80.129.55.150**.

L'adresse IP est une adresse qui est attribuée par votre fournisseur d'accès, afin que l'on puisse vous identifier sur le réseau internet. Au regard de la loi, seul votre fournisseur d'accès à internet (FAI) est en mesure de savoir qui se cache derrière une adresse IP. Mais quand vous ouvrez un compte en ligne tel que pour créer une adresse e-mail, vous communiquez votre nom, votre prénom et, sans le savoir, votre adresse IP.

Le problème : ainsi si vous possédez un compte sur Facebook ou Google, ces deux entreprises sont en mesure de recouper les données vous concernant et donc de savoir que vous avez visité le site <https://www.upr.fr>.

En plus de cette première collecte de données, il faut savoir que la plupart des sites que nous venons de voir ci-dessus ont installé à notre insu **des cookies**.

Nous avons audité les onze sites internet des candidats à l'élection présidentielle 2017 et analysé lesquels respectent ou non les différentes obligations en matière de cookies. Le tableau 3 ci-dessous récapitule les résultats trouvés.

Analyse n° 3 : respect de la réglementation relative aux cookies par les sites des candidats

Candidats	Site web	1 – Information	2 - Consentement	3 – Moyen de refus	Nombre de manquements
François Fillon	fillon2017.fr	Non	Non	Non	3
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	Non	Non	Non	3
Emmanuel Macron	en-marche.fr	Oui	Non*	Oui**	1
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	Non	Non*	Non	3
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Oui	Non*	Oui**	1
Marine Le Pen	marine2017.fr	Non	Non	Non	3
François Asselineau	upr.fr	Non	Non	Oui**	2
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Non	Non	Oui**	2
Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	Oui	Non*	Non	2
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	Non	Non	Non	3
Philippe Poutou	poutou2017.org	Non	Non	Non	3

*Les sites <https://en-marche.fr>, www.nda-2017.fr, et <http://www.cheminade2017.fr/> vous informent de la présence de cookies, mais en réalité ne vous demandent pas votre consentement pour les installer, ce qui est contraire à la loi.

**Les sites <https://en-marche.fr>, www.nda-2017.fr, <https://www.upr.fr> et <https://avenirencommun.fr> expliquent brièvement dans leurs pages « mentions légales » qu'il est possible de s'opposer au dépôt des cookies sans plus de détails.

Au vu de ces résultats, il est édifiant de voir qu'aucun site internet ne respecte l'intégralité des obligations légales. Par ailleurs, il est encore plus désolant de constater que les sites des grands partis font partie de ceux qui sont le plus en infraction.

BIEN PLUS QU'UN NON RESPECT DE LA LOI : L'ENVOI DE VOS DONNÉES AUX ÉTATS-UNIS

Un bref rappel historique

Dans un article du magazine L'Express numéro 3429 daté du 22 au 28 mars 2017, dont la couverture est « Comment Internet influence l'élection ? », il est indiqué : « **Le chef de l'État lui-même s'inquiète des cybermenaces qui pèsent sur l'élection présidentielle, au point d'y consacrer, le 1^{er} mars, un Conseil restreint de défense.** » (page 28). Savez-vous quelle technologie utilise le site <http://www.elysee.fr/> ?

Pour rappel, en 2013 Edward Snowden avait bien mis en évidence l'existence d'un programme du nom de PRISM utilisé par la NSA (Agence de Sécurité Nationale américaine), et destiné à recueillir des données des utilisateurs auprès des plus grands acteurs du web américain (source : http://www.lemonde.fr/technologies/article/2013/07/02/prism-snowden-surveillance-de-la-nsa-tout-comprendre-en-6-etapes_3437984_651865.html#ancre3).

TOP SECRET//SI//ORCON//NOFORN

Hotmail® Google® skype® paltalk.com YouTube AOL® mail

Gmail facebook YAHOO! Apple

 (TS//SI//NF) PRISM Collection Details 

Current Providers

What Will You Receive in Collection (Surveillance and Stored Comms)?
It varies by provider. In general:

- E-mail
- Chat – video, voice
- Videos
- Photos
- Stored data
- VoIP
- File transfers
- Video Conferencing
- Notifications of target activity – logins, etc.
- Online Social Networking details
- **Special Requests**

Complete list and details on PRISM web page:
Go PRISMFAA

TOP SECRET//SI//ORCON//NOFORN

Bien que ces entreprises aient démenti tout lien avec les services secrets américains, les preuves rapportées sont suffisamment significatives pour que l'on puisse considérer ces informations comme pertinentes.

Plus récemment, WikiLeaks vient de diffuser il y a quelques semaines des documents prouvant que la CIA a tenté d'espionner les principaux partis politiques français lors des précédentes élections de 2012 (Source : [https://wikileaks.org/cia-france-elections-2012/#Press%20Release%20\(French\)](https://wikileaks.org/cia-france-elections-2012/#Press%20Release%20(French))).

Un scénario potentiellement catastrophique

À l'heure où l'on accuse la Russie d'avoir contribué à l'élection présidentielle de Donald Trump et où l'on annonce un investissement massif de près d'un milliard d'euros pour la défense nationale, les partis politiques français ne se soucient même pas des moyens de protection de données des français les plus élémentaires qui soient.

A noter que plus de 80 % des sites internet envoient leurs données aux États-Unis dont une très grande majorité d'entreprises françaises qui ont leur activité intégrale sur internet. Pour rappel, il y a à la tête des États-Unis un ex businessman. Une très grande partie des données de notre économie numérique (5 % de notre PIB national) sont hébergées chez des entreprises américaines.

Dans le même ordre d'idée, le sénat américain a récemment validé le fait que les fournisseurs d'accès à internet américains peuvent revendre l'historique de navigation des internautes sans leur accord (source : http://www.lemonde.fr/pixels/article/2017/03/24/revendre-l-historique-de-navigation-des-internautes-sans-leur-accord-le-senat-americain-approuve_5100230_4408996.html?xtmc=navigation&xtcr=1).

Quelles preuves faut-il cumuler en plus pour pouvoir faire bouger les choses ?

Analyse : connexion des sites des candidats à des services tiers

Nous avons étudié le nombre de sites internet qui envoient vos données aux États-Unis lorsque vous vous connectez à l'un d'entre eux.

Candidats	Sites web	Les données vont-elles aux USA ?	Entreprises qui collectent ces données
François Fillon	fillon2017.fr	Oui	Google / Twitter / Vimeo
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	Oui	Google / Twitter / Facebook
Emmanuel Macron	en-marche.fr	Oui	Google
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	Non	Aucune
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Oui	Google
Marine Le Pen	marine2017.fr	Oui	Google
François Asselineau	upr.fr	Oui	Google / Facebook
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Oui	Google

Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	Oui	Google / NationBuilder*
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	Oui	Google / POWr
Philippe Poutou	poutou2017.org	Oui	Google / Twitter / Vimeo

*NationBuilder est une plate forme américaine destinée à agrandir une communauté. Il s'agit d'une solution principalement utilisé par des élus politiques souhaitant obtenir des sympathisants.

Plus de 90 % des sites des candidats envoient donc vos données aux États-Unis sans le consentement des utilisateurs et plus de la moitié les envoient à plusieurs entreprises américaines simultanément. Seul un site n'envoie aucune données aux États-Unis (www.nathalie-arthaud.info).

A noter qu'aucun de ces sites ne mentionnent le nom des technologies installées, nous n'avons trouvé aucune mention de Google Analytics dans les pages de confidentialité des données ou des mentions légales.

La collecte de données en détails

À l'exception du site www.nathalie-arthaud.info, tous les sites des candidats utilisent une solution appelée **Google Analytics**. Cette technologie fait partie des solutions de web analyse ou solutions d'analyse d'audience.

Comme son nom l'indique, elle permet d'analyser le comportement des internautes qui visitent le site web. Par l'intermédiaire de cet outil, dix des onze partis politiques français fournissent ainsi aux États-Unis de précieuses informations sur les intentions de vote des français.

Google connaît le nombre d'internautes qui se sont respectivement connectés à chacun des sites des candidats disposant de ce type de technologie. L'entreprise peut savoir ce que les internautes ont consulté et, d'une certaine manière, possède de bien meilleures estimations d'intentions de votes que ceux des sondages réalisés en France.

Quelles sont les données collectées par Google Analytics lors d'une connexion ?

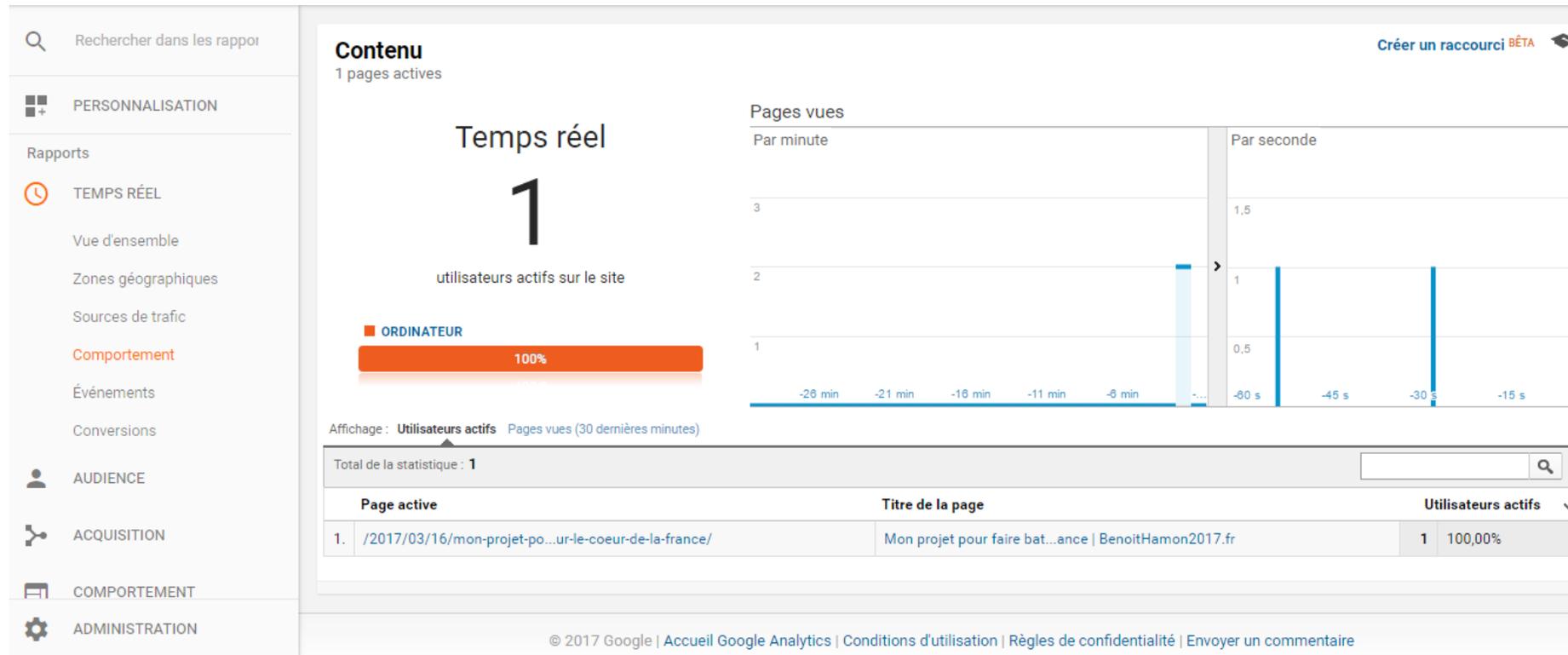
Elles sont nombreuses. D'un point de vue technique, elles sont collectées à travers le navigateur internet à travers une requête HTTP. Les voici en détail :

- L'adresse IP de l'internaute ;
- Le nom du fournisseur d'accès à internet (Free, SFR, Orange...);
- La ville de provenance (il s'agit d'une correspondance entre votre adresse IP et des bases de données de type MaxMind) ;
- Les page du site consultées et le parcours de l'internaute sur celui-ci (fonctionnalité PageView) ;
- Dates et heures de connexion et autres informations temporelles (jour de la semaine, la date exacte, heure, temps passé sur le site à l'exception de la dernière page)
- Technologies utilisées : cette information est transmise via la navigateur grâce au « User-Agent », elle permet d'identifier le navigateur utilisé (Firefox, Google Chrome, etc.), et sa version, le système d'exploitation (nom et version) et les plug-ins installés sur le navigateur ;
- La provenance de l'internaute (par quel canal il est venu sur le site : moteurs de recherche, réseaux sociaux, accès direct, etc.) ;

- La langue de l'internaute (cette donnée correspond à la langue dans laquelle est paramétré le navigateur) ;
- On peut également savoir si l'internaute est déjà venu sur le site et combien de fois ;

Que voit la personne qui gère le compte Google Analytics ?

Voici quelques exemples de ce que peut voir l'un des gestionnaires du site du candidat Benoît Hamon.



On peut voir ici qu'un internaute est en train de consulter une page particulière : <https://www.benoithamon2017.fr/2017/03/16/mon-projet-pour-faire-battre-le-coeur-le-coeur-de-la-france/>.

Exemple de données collectées

29 mars 2017 - 29 mars 2017

Modifier E-mail Exporter Ajouter au tableau de bord Raccourci

Ce rapport est basé sur 100 % des sessions. [En savoir plus](#)

Plus grande précision



Tous les utilisateurs
100,00 %, Sessions



+ Ajouter un segment

Onglet "Rapport"

avancé

Date ?	Ville ?	Système d'exploitation ?	Page ?	Fournisseur de services ?	Sessions ?
1. 20170329	Paris	Windows	/2017/03/16/mon-projet-pour-faire-battre-le-coeur-le-coeur-de-la-france/	free mobile sas	1 (100,00 %)

Afficher les lignes : 10 Accéder à : 1 1 à 1 sur 1

Il est également possible d'avoir accès à tout un ensemble de données concernant l'utilisateur. Nous pouvons voir ici :

- La date de connexion
- La ville de provenance
- Le système d'exploitation
- La page consultée
- Le fournisseur d'accès à internet de l'utilisateur

Cela peut même aller jusqu'à vos centres d'intérêts, votre âge, votre sexe.

Rechercher dans les rapports

TEMPS RÉEL

AUDIENCE

Vue d'ensemble

Utilisateurs actifs

Analyse des cohortes **BÉTA**

Explorateur d'utilisateurs

Données démographiques

Vue d'ensemble

Âge

Sexe

Centres d'intérêt

Données géographiques

Comportement

Dimension principale : **Âge**

Tracer les lignes

Dimension secondaire

Type de tri : Paramètre par défaut

	-	Âge ?	Acquisition			Comportement
			Sessions ? ↓	% nouvelles sessions ?	Nouveaux utilisateurs ?	Taux de rebond ?
			3 307 % du total: 69,55 % (4 755)	70,85 % Valeur moy. pour la vue: 74,57 % (-4,99 %)	2 343 % du total: 66,07 % (3 546)	43,57 % Valeur moy. pour la vue: 43,74 % (-0,39 %)
<input checked="" type="checkbox"/>	1.	35-44	1 266 (38,28 %)	68,96 %	873 (37,26 %)	41,79 %
<input checked="" type="checkbox"/>	2.	25-34	835 (25,25 %)	73,77 %	616 (26,29 %)	47,66 %
<input checked="" type="checkbox"/>	3.	45-54	645 (19,50 %)	67,91 %	438 (18,69 %)	44,03 %
<input checked="" type="checkbox"/>	4.	55-64	335 (10,13 %)	74,33 %	249 (10,63 %)	40,30 %
<input checked="" type="checkbox"/>	5.	18-24	128 (3,87 %)	75,78 %	97 (4,14 %)	45,31 %
<input checked="" type="checkbox"/>	6.	65+	98 (2,96 %)	71,43 %	70 (2,99 %)	37,76 %

Comme vous pouvez l'imaginer, le propriétaire du site benoithamon2017.fr a accès à toutes ces données de même que les employés de Google habilités.

Des conditions générales d'utilisation de Google Analytics méconnues

En recourant à Google Analytics sur leur site internet, leurs responsables se sont engagés à respecter les conditions générales d'utilisation de Google (<https://www.google.com/analytics/terms/fr.html>) dont voici deux extraits (articles 7 et 8).

Article 7 intitulé « Vie Privée »

« Vous devez disposer d'une politique de protection de la vie privée appropriée et la respecter. Vous devez également Vous conformer à toute législation, politique et réglementation applicables relatives à la collecte d'informations provenant des visiteurs. Vous devez publier une politique de protection de la vie privée, expliquant la manière dont Vous utilisez des cookies pour recueillir des données. Vous devez fournir des informations sur l'utilisation de Google Analytics et sur la manière dont les données sont collectées et traitées. »

Et l'article continu :

« Vous devez aussi obtenir leur consentement pour accéder et stocker des cookies, et utiliser d'autres informations sur l'appareil sur lequel une telle activité a lieu dans le cadre du service, puisque la loi exige l'apport desdites informations et l'obtention dudit consentement. Vous ne devez contourner aucune des fonctionnalités mises en place pour garantir la protection de la vie privée et faisant partie du service (par exemple, en proposant une possibilité de désactivation). »

Il y a donc déjà une violation des conditions générales d'utilisation de la solution Google Analytics par la majeure partie des sites des partis.

Article 8

« Dans les limites de la loi applicable, Vous convenez d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre Google (et ses filiales en propriété exclusive), à Vos frais, pour toute réclamation de tiers, action, poursuite et action intentées contre Google ou ses directeurs, administrateurs, employés, agents ou affiliés, et tous les dommages, les responsabilités, les règlements, les pénalités, les amendes, les coûts ou les dépenses (notamment, les honoraires raisonnables d'avocat et autres frais liés au litige) encourus par Google ou un de ses dirigeants, administrateurs, employés, agents ou affiliés, en raison de ou en relation avec (i) un manquement de Votre part à l'une des stipulations de cet accord, (ii) Votre utilisation du service, (iii) toute violation de Votre part de la législation ou réglementation applicable en rapport avec le service, (iv) toute déclaration ou garantie faite par Vos soins concernant tout aspect du service, du logiciel ou de rapports à un tiers quelconque ; (v) toute réclamation faite par ou au nom d'un tiers se rapportant, directement ou indirectement, à Votre utilisation du service, du logiciel ou des rapports ; (vi) toute violation de Vos obligations de respect de la vie privée d'un tiers quelconque ; et (vii) toute réclamation en raison des actes ou des omissions d'un tiers quelconque en relation avec le service, le logiciel ou les rapports. Google Vous adressera une notification écrite de toute réclamation, poursuite ou action justifiant l'indemnisation demandée. Vous devrez coopérer dans une mesure raisonnable pour défendre une réclamation quelconque. Google se réserve le droit, à ses propres frais, d'assurer la défense et le contrôle exclusifs de toute affaire sujette à Votre indemnisation. »

L'article 8 est également explicite et montre bien que la majeure partie des sites sont en infraction.

Sécurisation des sites : utilisation du « https »

Un site utilisant le https permet de vérifier qui est le propriétaire du site. Le site non sécurisé d'un parti politique pourrait permettre à de potentiels pirates de vous présenter de fausses informations.

Candidats	Site web	Site sécurisé
François Fillon	fillon2017.fr	Oui
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	Oui
Emmanuel Macron	en-marche.fr	Oui
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	Non
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Non
Marine Le Pen	marine2017.fr	Oui
François Asselineau	upr.fr	Oui
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Oui
Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	Non
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	Non
Philippe Poutou	poutou2017.org	Non*

*Bien que disponible en https, le site <https://poutou2017.org> possède des éléments non sécurisés sur sa page.

54 % des sites des candidats sont sécurisés. On peut remarquer que ce sont principalement les sites des petits candidats qui ne sont pas en https. Historiquement passer un site en https nécessitait de payer un organisme de certifications. Aujourd'hui il est possible d'obtenir gratuitement ce service grâce à Let's Encrypt (<https://letsencrypt.org/>).

QUE DIT LA CNIL ?

J'ai tenté de joindre la CNIL à plusieurs reprises concernant les problèmes relatifs à la vie privée des internautes et des infractions relevées dans le cadre de ces élections présidentielles.

1. Premier contact : sur Facebook

Voici le message que j'ai envoyé sur le compte Facebook de la CNIL le 20 mars 2017 : Réponse de la CNIL le jour même :

Bonsoir,

Je ne sais pas si l'article en pièce jointe que j'ai rédigé est susceptible de vous intéresser, mais aussi bien en tant que consommateur que prestataire de services en analyse d'audience, je suis assez choqué des pratiques mises en place sur les sites internet des candidats à l'élection présidentielle.

Pourriez-vous me faire un retour sur ce dernier ?

Cordialement,

Merci pour votre message ! Ce compte, géré par le service communication, se réserve le droit de ne pas répondre si celui-ci manque de clarté ou contrevient à notre charte de modération. Retrouvez notre service "besoin d'aide ?" sur cnil.fr !

2. Devant ce refus, j'ai ensuite tenté de joindre la CNIL par d'autres moyens :

1. Message envoyé sur le réseau social LinkedIn à trois membres de la CNIL avec demande de connexion, cela a mis un peu de temps mais a débouché sur la prise d'un rendez-vous avec la CNIL pour un entretien d'une trentaine de minutes le 05/04/2017. Pour information, les 3 membres de la CNIL se sont excusés pour le retard de leur réponse.
2. Message envoyé via le site internet officiel de la CNIL, aucune réponse.
3. 3 appels téléphoniques effectués au standard de la CNIL avec un temps d'attente de dix minutes à chaque fois sur les horaires d'ouverture, aucune réponse.

3. Questions posées le 05/04/2017 à la CNIL :

Quels sont les outils aujourd'hui utilisé par la CNIL pour vérifier qu'un site est en conformité ? Le travail est effectué manuellement, la CNIL ne dispose pas d'outils de vérification de masse.

Que pensez-vous de cet article ? Afin d'agir il faut d'abord informer les sites internet concernés, si ils ne répondent pas après un délai de 2 mois alors vous pourrez saisir la CNIL. Mais d'ici là les élections seront terminées, l'objectif à atteindre n'aura donc pas été atteint. Remarque additionnelle de la part de la CNIL, si jamais vous communiquez sur cet article faites attention au ton que vous employez.

QUELLES SOLUTIONS ?

Ce que les responsables des sites des partis politiques devraient faire

En résumé, la grande majorité des sites des partis échangent votre vie privée pour obtenir en contrepartie l'utilisation d'une solution gratuite pour analyser votre comportement.

Voici les trois conseils qu'ils devraient suivre :

1. **Se mettre en conformité avec la loi.** Ceci semble être la base pour un futur chef d'État... même pour un citoyen ;
2. **Arrêter d'utiliser une solution 100 % gratuite comme Google Analytics.** Comme le dit l'expression « Si c'est gratuit, c'est que vous êtes le produit ». Ici, la vie privée des électeurs est échangée contre l'utilisation gratuite d'un logiciel d'analyse d'audience. Ils pourraient ainsi s'orienter vers des solutions d'analyse d'audience respectueuse de la vie privée des utilisateurs. La CNIL a clairement identifié deux acteurs sur le marché :
 - AT Internet, entreprise française avec une solution française
 - Piwik, un logiciel libre permettant à tout propriétaire d'un site internet d'héberger les données où il le souhaite

Actions à envisager côté utilisateur

Afin de vous protéger de cette collecte de données illégale, voici comment vous pouvez procéder :

1. Vous pouvez suivre les options proposées par chacun des sites pour protéger votre vie privée. Malheureusement comme vous avez pu le lire dans cet article, certains d'entre eux ne les proposent pas.
2. Configurer votre navigateur pour s'opposer au dépôt de cookies et à la collecte de données par l'intermédiaire des solutions d'analyse d'audience. Certains navigateurs sont très simples à configurer, en deux clics l'opération est terminée. Par exemple Firefox possède une fonctionnalité « Ne pas me pister ».
3. Installation d'une extension spécifique pour votre navigateur. Il s'agit également d'une méthode simple mais qui nécessite également de comprendre les conséquences d'installer un programme tiers sur votre navigateur.
4. Utilisation d'un navigateur spécifique tel que TOR. Méthode un peu geek mais efficace pour protéger votre vie privée. Cette solution ralentira malheureusement votre connexion à internet.
5. Interpeller les différents responsables de partis afin de leur rappeler leurs obligations et leur demander de se mettre en conformité (<https://www.cnil.fr/fr/comprendre-vos-obligations>). Si rien ne bouge, vous pouvez directement vous manifester auprès de la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).
6. Les sites tels que reporters sans frontières, <https://rsf.org/fr/kit-de-securite-numerique>, <https://freedom.press>... proposent des kits de protection de la vie privée.
7. Suivre des cours de formation sur la protection de la vie privée (exemple : OpenClassrooms – <https://openclassrooms.com/paths/protoger-ma-vie-privee-en-ligne>).

FAQ

1. Quelles sont les intentions derrière ce document ?

Si elles peuvent paraître candides, elles cherchent tout simplement à ce que que les hommes politiques respectent la loi et protègent leurs citoyens.

2. Qu'est-ce que ce document prouve ?

Que les sites des partis politiques ne respectent pas la loi.

3. Qu'est-ce que ce document ne prouve pas ?

Que les États-Unis espionnent les sites des candidats français, même si techniquement ils ont tout pour le faire.

4. Si ce qui est dit dans ce document est vrai, alors tout le monde en parlerait, pas vrai ?

Ce document est malheureusement vrai, vous pouvez vérifier par vous-même chacun des points mentionnés, il vous faudra simplement un ordinateur avec un navigateur et une connexion internet. Nous sommes cependant en face de ce que les chercheurs appellent le « Privacy paradox » <https://rslnmag.fr/cite/privacy-paradox-les-cles-pour-comprendre/>.

5. Comment savoir qu'un site internet utilise telle ou telle technologie ?

Certaines extensions de votre navigateur vous le diront, pour d'autres il faudra regarder dans le code source, et parfois également les scripts exécutés sur la page. L'image ci-contre montre par exemple un script de Google Analytics exécuté sur le site <http://poutou2017.org> alors que le code n'est pas directement visible dans le code source de la page.

On pourra dire que ce n'est pas parce que l'on consulte le site d'un candidat que l'on va voter pour lui.

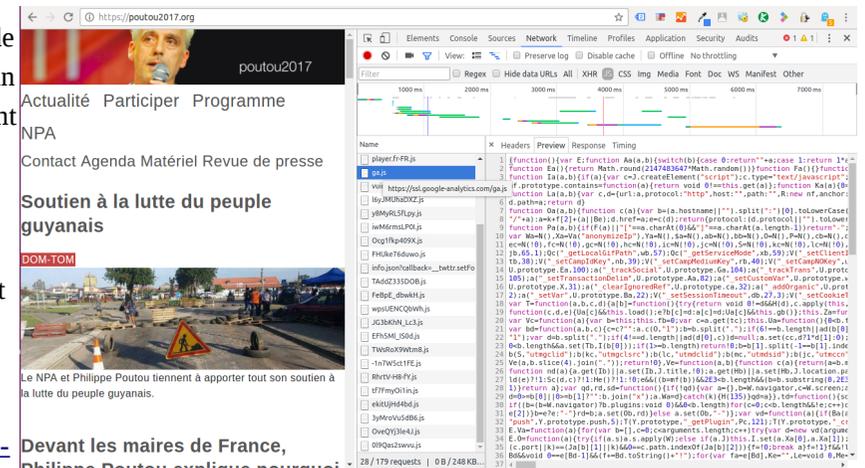
C'est vrai, cependant on va rarement sur un site internet pour le candidat pour qui on n'ira pas voter.

L'ensemble des connexions effectuées sur chacun des sites permet donc d'avoir une estimation du candidat ayant le plus de chances de remporter l'élection présidentielle. C'est exactement ce à quoi servent les

solutions d'analyse d'audience, elles analysent les tendances. D'après Internet World Stats

(<http://www.internetworldstats.com/stats4.htm>), 86 % de la population française a accès à Internet. Autre

source récente d'informations sur le même sujet : <http://www.faz.net/aktuell/feuilleton/debatten/the-digital-debate/shoshana-zuboff-secrets-of-surveillance-capitalism-14103616.html#GEPC;3>



ANNEXE : ÉLÉMENTS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES

Comment savoir que le site d'un candidat ne respecte pas ses obligations ?

Un site n'a pas le droit de déposer certains cookies sans le consentement de l'utilisateur. Par exemple, le simple fait de nous rendre sur le site <https://www.upr.fr>, installe directement des cookies de Google Analytics sur notre ordinateur (exemple : copie d'écran prise le vendredi 24 mars 2017).



Quels sont les sites web des candidats non hébergés en France ?

Suite à un commentaire sur <http://www.zdnet.fr/actualites/presidentielle-les-sites-de-candidats-passes-au-crible-sur-les-donnees-personnelles-39851550.htm> j'ai remarqué que j'ai fait une erreur de frappe pour les sites des candidats Dupont Aignan et Mélenchon, ces derniers sont bien hébergés en France et non en Grande-Bretagne comme indiqué dans la version précédente.

Candidats	Site web	Hébergeur	Pays de l'hébergeur
François Fillon	fillon2017.fr	Sucuri	États-Unis
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	OVH	France
Emmanuel Macron	en-marche.fr	CloudFlare	États-Unis
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	OVH	France
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Online S.a.s.	France
Marine Le Pen	marine2017.fr	OVH	France

François Asselineau	upr.fr	OVH	France
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Online S.a.s.	France
Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	OVH	France
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	OVH	France
Philippe Poutou	poutou2017.org	OVH	France

Méthodologie de travail utilisée

Utilisation de l'extension Flagfox pour Firefox : <https://addons.mozilla.org/fr/firefox/addon/flagfox/>

Pourquoi est-il problématique que les données soient hébergées par Google ?

Google dispose de nombreux services mis à la disposition des internautes (Gmail, Google Drive, PlayStore, etc.). En tant qu'utilisateur de ces services, vous devez fournir vos noms et prénoms. Et à chaque nouvelle connexion à ces services, votre adresse IP est enregistrée par Google, qui possède ainsi une masse d'informations exceptionnelles qu'il peut recouper à loisir.

Analyse : la personnalisation du code de suivi

Lorsque cet article a été rédigé, on m'a demandé de vérifier si les comptes Google Analytics étaient exploités par les propriétaires des sites. Il n'est naturellement pas possible d'avoir cette information. Il est en revanche possible de vérifier les sites qui font l'objet d'un suivi avancé :

- Candidat François Fillon → <https://www.fillon2017.fr> → code de suivi légèrement modifié
- Candidat Benoît Hamon → <https://www.benoithamon2017.fr> → code de suivi par défaut
- Candidat Emmanuel Macron → <https://en-marche.fr> → code de suivi très avancé et respectueux de la vie privée de l'utilisateur
- Candidat Nathalie Arthaud → www.nathalie-arthaud.info → non concerné
- Candidat Nicolas Dupont Aignan → www.nda-2017.fr → code de suivi respectueux de la vie privée de l'utilisateur
- Candidat Marine Le Pen → <https://www.marine2017.fr> → double tracking, l'un anonymise, l'autre pas
- Candidat François Asselineau → <https://www.upr.fr> → code de suivi très avancé et respectueux de la vie privée de l'utilisateur
- Candidat Jean-Luc Mélenchon → <https://avenirencommun.fr> → code de suivi par défaut

- Candidat Jacques Cheminade → <http://www.cheminade2017.fr> → code par défaut de GA
- Candidat Jean Lassalle → <http://jeanlassalle2017.fr> → vieux code par défaut GA
- Candidat Philippe Poutou → <https://poutou2017.org> → non concerné

Analyse : la fonction IPAnonymizer de Google

Il s'agit d'une fonction spéciale que les éditeurs de site peuvent ajouter à Google Analytics pour ne pas transmettre la donnée adresse IP.

Par défaut cette fonction n'est pas activée (<https://support.google.com/analytics/answer/2763052?hl=fr>). Le site <https://builtwith.com/> nous permet de détecter quel site utilise cette fonctionnalité.

Candidats	Site web	Utilisation d'IPAnonymizer
François Fillon	fillon2017.fr	Non
Benoît Hamon	benoithamon2017.fr	Non
Emmanuel Macron	en-marche.fr	Non
Nathalie Arthaud	nathalie-arthaud.info	Non concerné
Nicolas Dupont Aignan	nda-2017.fr	Non
Marine Le Pen	marine2017.fr	Non*
François Asselineau	upr.fr	Non
Jean-Luc Mélenchon	avenirencommun.fr	Non
Jacques Cheminade	cheminade2017.fr	Non
Jean Lassalle	jeanlassalle2017.fr	Non
Philippe Poutou	poutou2017.org	Non

Présidentielle : le virage au programme des candidats !

Simple liste de propositions ou conviction qu'il s'agit d'une transformation profonde de la société, du travail, de l'économie ? Plus qu'en 2012, les candidats à la Présidentielle insistent sur le numérique pour cette élection. Focus sur les propositions qui nous ont paru les plus fortes.

Les propositions principales des candidats



L'écosystème numérique privé et public

Emmanuel Macron, En Marche ! : couvrir en très haut débit l'ensemble du territoire d'ici 5 ans et éliminer les zones blanches : « Les opérateurs devront y apporter la 4G et améliorer la couverture en doublant le nombre d'antennes mobiles. L'Etat soutiendra cette initiative en consentant des conditions économiques favorables sur les redevances d'utilisation des fréquences hertziennes. S'ils ne tiennent pas leurs objectifs, les opérateurs pourront être sanctionnés financièrement », indique le candidat.



Possibilité de faire « 100% des démarches administratives en ligne d'ici 2022 » (sauf 1^{ère} délivrance des documents d'identité), « Etat plateforme » s'appuyant sur les contributions des usagers pour améliorer ou créer des services existants, compte citoyen en ligne rassemblant tous les droits, portail unique d'accès à la justice, transparence sur l'usage des données privées par les acteurs du numérique, garantir réellement la préservation des données personnelles des Européens. Pour Emmanuel Macron, « Le numérique n'est pas un secteur : c'est une transformation profonde de nos façons de produire, de consommer, d'apprendre, de travailler, d'échanger ; de vivre tout simplement »



...**François Fillon, LR :** créer un « haut commissaire à la Transformation Numérique, rattaché au Premier Ministre et couvrant numérique et achats » (une mesure proposée par le Syntec Numérique : lire page 12), plan de généralisation du Très Haut Débit pour développer des bassins d'emplois, y compris dans les territoires ruraux, instaurer les services publics de l'open data,

« ressource pour améliorer les services rendus aux citoyens et un levier de croissance important ». « Liberté, Efficacité, Croissance et Cohésion sociale, la technologie numérique permet de concilier ces 4 principes et représente un nouveau souffle pour la France », soutient François Fillon.



...**Benoît Hamon, PS :** politique d'open data et de transparence des données publiques, large accès garanti du public aux données conservées et traitées par les administrations publiques, qui pourront être utilisées par les entreprises du numérique pour proposer de nouveaux services innovants, mais sans être appropriées par les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon).

...**Marine Le Pen, Front National :**

créer un secrétariat d'État dédié aux mutations économiques pour anticiper les évolutions, augmenter de 30 % le budget public de la recherche pour le porter à 1 % du PIB, investir dans de nouveaux outils numériques pour la Sécurité Sociale, inscrire la liberté d'expression et les libertés numériques dans les libertés fondamentales protégées par la Constitution, tout en renforçant la lutte contre le cyberdjihadisme et la pédocriminalité, créer une charte à valeur constitutionnelle incluant la protection des données personnelles des Français, notamment par une obligation de stockage sur des serveurs en France.



Introduction de Jean-Luc Mélenchon
 1. L'Assemblée constituante
 2. L'Assemblée constituante
 3. L'Assemblée constituante
 4. L'Assemblée constituante
 5. L'Assemblée constituante
 6. L'Assemblée constituante
 7. L'Assemblée constituante
 8. L'Assemblée constituante
 9. L'Assemblée constituante
 10. L'Assemblée constituante
 11. L'Assemblée constituante
 12. L'Assemblée constituante
 13. L'Assemblée constituante
 14. L'Assemblée constituante
 15. L'Assemblée constituante
 16. L'Assemblée constituante
 17. L'Assemblée constituante
 18. L'Assemblée constituante
 19. L'Assemblée constituante
 20. L'Assemblée constituante
 21. L'Assemblée constituante
 22. L'Assemblée constituante
 23. L'Assemblée constituante
 24. L'Assemblée constituante
 25. L'Assemblée constituante
 26. L'Assemblée constituante
 27. L'Assemblée constituante
 28. L'Assemblée constituante
 29. L'Assemblée constituante
 30. L'Assemblée constituante
 31. L'Assemblée constituante
 32. L'Assemblée constituante
 33. L'Assemblée constituante
 34. L'Assemblée constituante
 35. L'Assemblée constituante
 36. L'Assemblée constituante
 37. L'Assemblée constituante
 38. L'Assemblée constituante
 39. L'Assemblée constituante
 40. L'Assemblée constituante
 41. L'Assemblée constituante
 42. L'Assemblée constituante
 43. L'Assemblée constituante
 44. L'Assemblée constituante
 45. L'Assemblée constituante
 46. L'Assemblée constituante
 47. L'Assemblée constituante
 48. L'Assemblée constituante
 49. L'Assemblée constituante
 50. L'Assemblée constituante

J'appuie sur
 de Jean-Luc

Adresse email



numérique



❖ **Jean-Luc Mélenchon, La France Insoumise** : constatant « le numérique des multinationales contre les peuples » prôner « l'Internet libre et ouvert, respectant la vie privée en luttant contre la surveillance généralisée et en promouvant les alternatives libres et respectueuses des données personnelles », supprimer



Hadopi, créer un système de rémunération global de la création via une cotisation liée à l'abonnement Internet ouvrant droit au téléchargement non marchand, mettre en place un système de répartition pour rémunérer auteurs et créateurs, y compris pour les œuvres sous licences libres et pour financer de nouvelles productions, lancer un service public nouveau de l'Internet et une médiathèque publique en ligne, une plateforme publique d'offre légale en ligne de musique, films et contenus culturels, lutter contre la fracture numérique avec notamment un plan d'investissement des infrastructures pour couvrir tout le territoire en très haut débit sous 5 ans et une couverture totale 4G sous 10 ans, et le développement d'infrastructures publiques et de fournisseurs d'accès à Internet associatifs.

Soutien aux entreprises, en particulier du secteur des technologies de l'information

❖ **Macron** : Pour Emmanuel Macron, le développement numérique des entreprises « est inégal et en moyenne insuffisant ». « En 2015, une PME tricolore sur trois ne possède pas de site web alors que 87 % des entreprises allemandes de taille comparable en ont un. Nos PME accusent aussi du retard en matière de e-commerce : d'après le Conseil national du numérique, seules 15,8 % de celles-ci ont eu recours à de la vente en ligne (e-commerce) en 2015 », indique-t-il sur son site. Ses propositions : créer un fonds pour l'industrie et l'innovation géré par une fondation indépendante et doté de 10 Md€ tirés des dividendes des participations de l'Etat et de possibles privatisations, donner un cadre fiscal encourageant l'investissement dans l'innovation, favoriser le marché unique du numérique en Europe, créer un fonds européen de financement en capital-risque doté d'au moins 5 Md€, encourager la télémédecine, développer le droit à l'expérimentation, mettre en place une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle.

Les résultats parlent d'eux-mêmes



des correspondances, protéger les données des citoyens et entreprises lorsqu'elles sont hébergées à l'étranger, promouvoir les logiciels libres, « *meilleurs garants de la sécurité de nos infrastructures* ».

Concurrence, ubérisation et grandes plateformes

...❖ **Macron** : créer une Agence européenne pour la confiance numérique, chargée de la régulation des grandes plateformes, créer au niveau européen une taxe sur le chiffre d'affaires réalisé dans nos pays pour des prestations de service électronique. « *Renégocier avec les Etats-Unis le "Privacy Shield", le cadre de protection des données, d'ici 2018* », afin de garantir réellement la préservation des données personnelles de tous les Européens.

...❖ **Fillon** : équité de traitement fiscal entre majors américaines et entreprises européennes. Soutien aux plateformes « *loyales, neutres et sans biais commercial.* »

...❖ **Hamon** : requalifier les collaborateurs des entreprises ubérisées en salariés.

...❖ **Mélenchon** : soutenir les coopératives de travailleurs (SCOP) pour leur permettre de contrôler collectivement les plateformes les mettant en relation avec les clients, lutter contre l'évasion fiscale des grandes plateformes numériques en obligeant les entreprises à déclarer leurs résultats pays par pays et taxer les bénéfices là où ils sont réalisés.

Enseignement/Formation

...❖ **Macron** : développer un réseau d'accompagnement sur le territoire qui proposera du temps de soutien et des formations aux outils et aux services numériques, favoriser l'accès à la formation professionnelle des salariés des TPE et PME en transformation numérique. « *Nous aiderons les TPE et les PME à réussir leur transformation numérique. Celles qui s'engageront dans des transformations ambitieuses*

Nicolas Dupont-Aignan : des acteurs et des outils numériques souverains

Le candidat de Debout la France, qui a des propositions précises souhaite créer des acteurs et des outils numériques souverains : l'Etat redevient majoritaire dans Orange et lance une OPA amicale sur Nokia-Alcatel pour créer un champion numérique, ouverte à des partenaires économiques « *de bonne foi* ». Il veut faire de la France la championne des logiciels libres et déployer des logiciels souverains, notamment pour « *garantir la sécurité des systèmes d'exploitation utilisés par l'Etat et nos entreprises stratégiques* ».

Il souhaite alléger charges et taxes pesant sur les entreprises, leur faciliter l'accès au financement public comme privé, fluidifier leur accès au marché, leur donner les moyens de se défendre face à la concurrence étrangère tels les géants américains types GAFAM et NATU (Netflix, Airbnb, Tesla, Uber)), notamment en termes de propriété intellectuelle et de brevets. Il propose :

- un dispositif 0 charge et 0 impôt pendant 3 ans pour les jeunes entreprises innovantes
- élargir le crédit d'impôt recherche aux PME
- abaisser la fiscalité des « Business Angels » et des Capital-Risqueurs
- micro-crédit pour les TPE de 5 000 à 15 000€ directement accessible au niveau de BPI France via une plateforme Internet
- « Buy French Act » consistant à réserver une large proportion d'achats publics (75% minimum) aux entreprises françaises lors des marchés publics
- protéger les savoirs (former les futurs ingénieurs et chercheurs à la question du brevet, valoriser le dépôt de brevets de qualité par le versement de royalties sur leur exploitation industrielle, protéger les brevets subventionnés par le CIR par des subventions ou allocations). ■

exigeant de conduire sur une période de temps limitée une requalification de leurs salariés bénéficieront d'un accès privilégié à la formation professionnelle », indique-t-il.

...❖ **Fillon** : enseigner l'information dans chaque cycle, instaurer un CAPES Informatique, « *rudiments de programmation, de codage et d'algorithmique dans les programmes scolaires* », 25% des manuels scolaires passés au format digital dans les 5 ans, objectif de 80 % de la dépense en numérique éducatif dans les établissements, sous la responsabilité de leurs chefs. ■

94%

De réduction du volume des déchets avec les WorkForce Pro

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Les tests indépendants sont basés sur des comparaisons effectuées avec des imprimantes laser concurrentes.

epson.fr/workforcepro



Des performances en harmonie avec l'écologie

EPSON®



Revoir le droit du travail

Enfin, pour le Syntec Numérique, il faut « agiliser » le travail et sécuriser le parcours professionnel, au travers d'un compte personnel d'activité (CPA) connecté et bonifié, ainsi que d'un statut pour le travailleur indépendant numérique, à l'instar du « self-employed worker » britannique, qui « ne peut plus être requalifié en contrat de travail par le juge, ni donner lieu à des poursuites des plateformes pour travail dissimulé ». Godefroy de Benzmann propose également l'expérimentation d'un contrat de travail agile dans la branche numérique avec un « motif de la rupture contractuellement prévu au départ dans le contrat de travail dans le respect d'un cadre minimal fixé par le législateur ».

Fondation Jean-Jaurès et Renaissance Numérique : repenser la démocratie grâce au numérique

La Fondation Jean-Jaurès, fondation politique experte des enjeux de vie publique, et le think tank Renaissance Numérique, spécialiste des questions numériques, souhaitent imaginer une nouvelle démocratie où « le collaboratif vient s'hybrider avec le représentatif, et bâtir un nouvel équilibre démocratique et institutionnel ». Leur objectif commun est de préciser quels sont les outils et les usages pour exercer la citoyenneté de demain.

Leurs propositions s'articulent autour de trois principes : la participation, avec un citoyen acteur continu de la démocratie, l'expérimentation avec des territoires qui deviennent des laboratoires démocratiques, et enfin la transparence des données publiques pour restaurer la confiance.

Ils ont identifiées deux conditions de réussite. D'abord la mise en place d'une identité numérique fiable, sécurisée, qui donne un accès simplifié aux participations publiques. Ensuite

DÉMOCRATIE : LE REENCHANTEMENT NUMÉRIQUE?

Jean Jaurès Renaissance Numérique Groupe de travail sur la citoyenneté numérique

l'égalité avec une formation au « métier de citoyen ». Pour Gilles Finchelstein, directeur général de la Fondation Jean-Jaurès, « le champ numérique est très prometteur, notamment en ce qu'il pourrait favoriser un meilleur équilibre démocratique entre les formes participatives qu'il faut promouvoir, et les formes représentatives, qu'il faut rénover ». Pour Henri Isaac, président de Renaissance Numérique, « il est essentiel de repenser la place du citoyen dans notre système politique à l'aune des opportunités de participation et de transparence que permettent les nouvelles technologies numériques. Pour réussir, cette transformation doit se donner les moyens de former le citoyen à ses nouvelles responsabilités et de lui fournir une identité numérique lui permettant d'exercer ses droits et devoirs de citoyen en ligne ». Le groupe fait 25 propositions (à retrouver ici : https://jean-jaurès.org/sites/default/files/redac/commun/rapport_fjj_rn.pdf). On citera la création d'un Conseil de l'innovation démocratique (CID) qui s'appuie sur plusieurs instances existantes : la Commission nationale du débat public (CNDP), ETALAB et la Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication (DINSIC). Celle d'une assemblée mixte (élus et citoyens, par tirage au sort) pour réformer la Constitution. Ou encore la disponibilité en ligne de la quasi-totalité des services publics (avec quelques exceptions comme le mariage et le divorce), et la mise en place de la signature numérique sur la base du volontariat, et de façon systématique à la naissance de tout nouveau citoyen, à partir de l'acte de naissance. ■

➤ La citoyenneté repensée à l'heure du numérique.

96%

D'énergie économisée avec les WorkForce Pro

Les résultats parlent d'eux-mêmes. Les tests indépendants sont basés sur des comparaisons effectuées avec des imprimantes laser concurrentes.

epson.fr/workforcepro



Des performances en harmonie avec l'écologie

EPSON®



MENU



CESSONS D'ÊTRE À LA TRAÎNE DES GÉANTS AMÉRICAINS ET ASIATIQUES, CRÉONS NOS LEADERS EUROPÉENS !

...❖ **Fillon** : « La numérisation "dope" la compétitivité de nos entreprises, et en particulier des PME : elle offre donc des perspectives de croissance pour notre pays. Le numérique est ainsi appelé à un rôle majeur dans des domaines aussi stratégiques que l'enseignement, la santé, l'administration publique et la politique industrielle. », indique le candidat sur son site. Ses propositions : jusqu'à 50% de la commande publique auprès de PME et startups françaises innovantes (« Contrat de confiance aux PME »), encourager l'investissement dans les PME du numérique « bien au-delà de ce qui est fait aujourd'hui » avec un mécanisme de déduction fiscale « similaire à celui du Royaume-Uni » (Enterprise Investment Scheme), équité de traitement fiscal entre les majors américaines et les entreprises européennes. « Cessons d'être à la traîne des géants américains et asiatiques, créons nos leaders européens », revendique François Fillon.

...❖ **Le Pen** : recentrer le Crédit Impôt Recherche (CIR) vers les PME et les startups, diriger une part de l'assurance-vie (2 %) vers le capital-risque et les start-up, inciter les grands groupes à créer leur propre fonds d'investissement,

encourager « les licornes Made In France » à l'instar de Blabla Car, favoriser le logiciel libre, fixer l'innovation en France en empêchant en cas de subvention publique la cession à une société étrangère pendant dix ans, promouvoir les secteurs stratégiques de la recherche et de l'innovation en augmentant la déductibilité fiscale des dons.

...❖ **Mélenchon** : créer « un plan pour l'industrie 4.0 associant les salariés », lancer un grand programme de soutien aux lieux de production partagés (type Fab Labs) destinés à la production/réparation locale dans une logique de réindustrialisation décentralisée et de développement soutenable, soutenir les logiciels libres via la commande publique, abolir le crédit d'impôt recherche (CIR) « qui profite notamment aux grands groupes », développer les aides ciblées aux PME, encourager les initiatives de financement des PME numériques positionnées sur le Big Data essentiellement via la BPI.

Cybersécurité

...❖ **Hamon** : renforcer les compétences et les moyens de l'agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), production autonome des technologies de sécurité des réseaux de communication électronique et surtout la sécurité des SI de l'Etat, nécessitant « une nouvelle génération d'ingénieurs spécialisés dans l'analyse et la prévention des cyberattaques ».

...❖ **Fillon** : renforcer les mesures de cybersécurité pour prévenir et sanctionner l'utilisation des nouvelles technologies à des fins terroristes et criminelles. « La commande publique doit pouvoir encourager une coopération accrue entre l'Etat et les acteurs économiques majeurs du secteur comme Dassault-Systèmes et Thalès », indique le candidat.

...❖ **Macron** : cyberdéfense et cybersécurité, des priorités à renforcer : renseignement et investigation, protection et défense, riposte et neutralisation des infrastructures utilisées pour causer des dommages à la France

...❖ **Mélenchon** : grand plan de sécurité informatique : sensibiliser le grand public et les industriels, développer « les initiatives de type bug bounty par nos entreprises via des structures françaises », développer les actions de l'ANSSI, aider au chiffrage des données et

Taxer les GAFAs : tous d'accord !

Jeudi 2 mars, aux rencontres de l'Udecam, Union des entreprises de conseil et achat média, les candidats à la Présidentielle présents, ou leurs représentants, ont tous soutenu une taxation sur les GAFAs.

Alors que Google, Apple, Facebook et Amazon conquièrent des parts dans l'économie des contenus, les principaux candidats à la Présidentielle s'en préoccupent. Dans l'équipe de François Fillon, Nathalie Kosciusko-Morizet souhaite trouver un meilleur partage de la valeur entre les plateformes et les créateurs de contenus : « le combat du quinquennat » à venir. Emmanuel Macron veut lui imposer les géants du Web sur leur chiffre d'affaires « réalisé sur notre sol », sans préciser comment calculer cette part, comme pour Benoît Hamon pour financer « la diversité culturelle », évoquant « la distorsion de la concurrence initiée par Google et Facebook ». Le Front National souhaite également une taxe, sans préciser laquelle. ■



Enjeux économiques et sociaux : que proposent les organisations professionnelles aux candidats ?

TECH IN France, Syntec Numérique, la Fondation Jean-Jaurès, Renaissance Numérique : 4 organisations qui comptent dans la représentation du monde numérique et de leurs acteurs ont fait leurs propositions aux candidats. Décryptage.



TECH IN France : faire de la France « une Tech nation »

Avec ses 400 membres (grands groupes, PME et startups) TECH IN France (ex AFDEL) a pour vocation d'être le porte-parole de l'industrie du numérique en France. Le 31 janvier 2017, l'association a présenté 35 propositions pour faire de la France « une Tech nation ». TECH IN France a travaillé sur six axes qui « doivent converger » : le financement de l'innovation, une fiscalité stable et attractive, l'éducation et la formation, la souveraineté numérique et la commande publique, les nouveaux usages culturels, et les priorités stratégiques (Très Haut Débit, cybersécurité, industrie du futur, smart cities et big data). « Les candidats à l'élection présidentielle de 2017 doivent comprendre que le numérique est aujourd'hui le moteur de la croissance économique et de la création d'emplois en France. Il est temps d'adapter les politiques pour donner toutes leurs chances aux plus entrepreneurs et aux plus innovants de notre pays », soutient **Bertrand Diard**, président de TECH IN France.

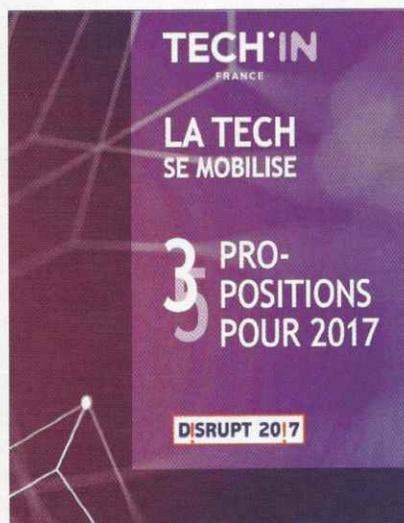
Pour le premier axe, TECH IN France souhaite compléter la chaîne de financement des startups et PME et sécuriser l'accès aux aides publiques à l'innovation (CIR, JEI). On retiendra aussi la création d'un « Nasdaq européen » par une initiative franco-allemande pour la création d'un grand marché boursier des valeurs technologiques afin de permettre aux fonds d'accéder à des liquidités. On notera aussi des propositions sur la cybersécurité. TECH IN France estime qu'il faut favoriser la création de normes internationales et de certifications européennes afin d'assurer une meilleure coopération pour la sécurité internationale dans le cyber espace. Elle promet entre autres la mise en place d'un cadre européen de certification.

Syntec Numérique proclame l'état d'urgence numérique

Intégrer le numérique dans chacune des actions de l'Etat, et « agiliser » le travail : deux axes forts pour le Syntec Numérique, le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologie. « Il est temps de faire entendre notre voix », clame **Godefroy de Benzmann**, président de Syntec Numérique, le syndicat professionnel des entreprises de services du numérique (ESN), des éditeurs de logiciels et des sociétés de conseil en technologie. « Les candidats à la présidentielle n'ont pas d'ambition, plutôt une liste de propositions. Le numérique n'est pas une case à cocher », affirme le responsable du syndicat qui pèse lourd dans le domaine du numérique, avec ses 1800 entreprises adhérentes réalisant 80 % du CA total du secteur (plus de 50Md€). Et de conclure d'une phrase choc : « Nous sommes en état d'urgence ! ». Le syndicat souhaite que la France devienne « une grande nation du numérique », devienne « la locomotive de l'Europe » dans le domaine et, pour cela, fait plusieurs propositions fortes. Godefroy de Benzmann souhaite la nomination d'un haut-commissaire à la Transformation Numérique, placé sous l'autorité du Premier Ministre pour être le fer de lance de la transformation numérique de la France, comme il y a eu par exemple un haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, de 2007 à 2010, avec Martin Hirsch. Le syndicat propose également la création d'un Institut des Hautes Etudes de la Transformation Numérique (IHETN), à l'image de l'IHEDN (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale), créé au lendemain de la seconde guerre mondiale, car il estime que les dirigeants économiques et politiques, les hauts fonctionnaires, responsables d'ONG et d'organisations professionnelles doivent impérativement se former au numérique. En matière de formation, 30 millions d'actifs français vont devoir s'approprier de nouvelles compétences, la formation tout au long de la vie va donc être cruciale, selon le Syntec Numérique. Il invite donc le président de la République à lancer, dès juillet 2017, « un Grenelle de la formation », afin de réunir l'ensemble des acteurs privés et publics, et qui s'appuiera sur un Conseil stratégique pour la formation.



> Godefroy de Benzmann



> TECH IN France a présenté 35 propositions.

Les campagnes numériques des candidats

Tweeter, communiquer en vidéo, prendre le pouls de l'opinion... Comment et avec quel succès les hommes politiques utilisent-ils les outils numériques ?



Sur leurs sites de campagne comme sur les réseaux sociaux, les candidats se démènent. Jean-Luc Mélenchon cartonne avec sa chaîne politique sur YouTube avec 226 752 abonnés au 3 mars et « plus de 15 millions de vues au total sur ses vidéos » selon son équipe de campagne. Ses Revues de la semaine ont été visionnées de 64 000 à 279 000 fois chacune. 270 000 citoyens se sont inscrits sur la plateforme JLM2017.fr, qui a permis de participer à l'élaboration du programme, et qui favorise l'organisation pratique sur le territoire (création par les inscrits de plus de 2 800 groupes locaux).

Le clip de campagne de Marine Le Pen a été vu près de 800 000 fois sur YouTube. Nicolas Dupont-Aignan a gagné un tiers de followers en plus sur Twitter depuis un an : « Grâce à des hashtags forts lancés par le parti, le nombre de mentions peut augmenter de 90% ». Le candidat de Debout la France est ravi de sa page Facebook : « Le nombre de vues a augmenté de 500% entre l'annonce de ma candidature en mars 2016 sur TF1, et mon passage chez Ruquier en Février 2017 ! De même que le nombre de personne atteintes ! »

Popularité sur les réseaux sociaux des candidats

Source : Twitter, Facebook. Chiffres au 3 mars 2017

Candidat	Followers du compte Twitter	Nombre de likes de la page Facebook
Marine Le Pen	1 300 000	1 238 741
Jean-Luc Mélenchon	981 000	670 776
Emmanuel Macron	533 000	191 243
François Fillon	439 000	290 922
Benoît Hamon	337 000	131 419
Nicolas Dupont Aignan	89 900	69 808
Charlotte Marchandise	5 605	10 978
Jacques Cheminade	3 965	Pas de page

Jacques Cheminade a une équipe de cybermilitants qui interviennent en interpellant les candidats sur les réseaux sociaux lors des émissions politiques. Une fois par mois, son émission Youtube « Dialogue avec la Nation » est diffusée en direct, dans laquelle il répond aux questions des internautes.

Pas de fossé gauche/droite dans les usages numériques des candidats. Le smartphone est l'outil favori de Jean-Luc Mélenchon et Nicolas Dupont-Aignan. Marine Le Pen est fan de

son iPad. Elle met en avant son application « Marine 2017 », et utilise Twitter et Facebook. Jean-Luc Mélenchon utilise beaucoup Facebook et poste souvent lui-même sur sa propre page, en signant « JLM ». Nicolas Dupont-Aignan plébiscite « l'application intégrée au téléphone qui me sert à prendre les photos et à capturer tous ces moments uniques qu'une campagne présidentielle peut vous offrir. » Jacques Cheminade utilise ordinateur portable et smartphone, et aime tweeter.

Emmanuel Macron a fait son « diagnostic » de campagne grâce aux algorithmes

Avant d'officialiser sa candidature à l'élection présidentielle, l'ancien ministre de l'Économie s'est lancé dans un vaste porte-à-porte pour établir un état de l'opinion des Français. Les troupes de En Marche ! ont ainsi recueilli des millions de verbatim, rendus anonymes, et associés à des méta-informations (profession, département) qui ont ensuite été confiés à la PME innovante Proxem pour en faire l'analyse sémantique. En tout, 1,5 million de mots, dans une grande feuille Excel fournie par En Marche ! avec des dizaines de milliers de réponses de Français à huit questions (quelles sont vos attentes par rapport à la politique, qu'est-ce qui marche ou pas en France, quelles sources d'espoir ? etc) ont été passés à la moulinette des mathématiques pour identifier les problèmes concrets des Français et en fournir une répartition géographique. « Une analyse rapide, effectuée en quelques semaines », nous confie François-Régis Chaumartin, CEO de Proxem. Les équipes d'En Marche ! ont ensuite utilisé le logiciel de Proxem pour vérifier des intuitions, croiser des data, poser des questions, voir si elles trouvaient des corrélations potentiellement intéressantes, etc.

Une première pour un homme politique et pour Proxem, « On applique au champ politique des méthodes qui ont fait leur succès en marketing, mais avec une différence très importante : en marketing on peut faire de l'hypersegmentation et potentiellement adapter des produits à des niches, là où dans le champ politique l'enjeu est plutôt de trouver le programme unique qui maximise la prise en compte des attentes des citoyens » ■